



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17-07-2026 /

Dossier complet le : 21-07-2026 /

N° d'enregistrement : 021098/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement du Carre de la Vieille au port de Saint Mandrier sur Mer

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

PORTELO

Raison sociale

Portelo SAS

N° SIRET

844444035400034

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GALLINI

Prénom(s)

Jean-Brice

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière., 11A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'aménagement du Carre de la Vieille situe au nord-ouest du port de plaisance, dans l'emprise du perimetre portuaire delegue a Portelo. Il comprend des travaux et aménagements suivants : - Travaux maritimes : Rempietement du quai - Creation d'un ecran de protection contre la houle et le batillage genere par les navires - Reprofilage du tenon en enrochement existante dont la structure est desorganisee - Creation d'une station d'avitaillement - Construction d'un batiment d'exploitation, incluant le bureau du port - Travaux d'aménagement urbain et paysager comprenant : - Aménagement d'un espace de stationnement pour les plaisanciers (19 places) - Creation d'un cordon vegetal arbore afin d'insérer le port dans la composition urbaine et paysagere - Amelioration qualitative de l'acces a la plage de la Vieille - Creation d'un poste de recuperation des eaux grises et noires de navires, relie au reseau d'assainissement - Creation de reseaux pour les besoins du nouveau batiment et du parking. Le montant du projet (hors batiment) est estime a 5,6 millions d'euros HT. (voir detail dans la Notice d'incidence en Annexe)

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement du Carre de la Vieille est pense comme un espace de transition et de connexion entre le village de Saint Mandrier, les commerces du quai Severine et les espaces naturels alentours. Il affirme l'ambition de port strategique a l'entree de la petite rade de Toulon. L'objectif est de creer un espace attractif pour les plaisanciers, les professionnels et les habitants sur ce terre-plein actuellement non aménage et en degradation. Pour renforcer son activite portuaire, le port de Saint-Mandrier accueillera une station d'avitaillement, de nouveaux bureaux, ainsi qu'un parking plaisancier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prévoit l'élargissement du quai par rempietement de 2,00 m sur l'ensemble de son linéaire, le nouveau front de quai venant se substituer fonctionnellement à l'ouvrage existant. Il sera réalisé au moyen d'un soutènement auto-stable de type rideau mixte, constitué de pieux métalliques (forage) et de palplanches (vibrofonçage/battage) surmonté d'une poutre de couronnement en béton. L'arrière du rideau de quai sera ensuite remblayé. Les travaux seront réalisés par voie terrestre. L'écran de protection pressenti est un soutènement auto-stable de type rideaux mixtes, constitués de pieux métalliques et palplanches, surmonté par une poutre de couronnement de dimensions. La méthode de travaux est la même que pour la réalisation du quai, mais les travaux seront réalisés par voie maritime depuis une barge. Le reprofilage du tenon en enrochements par la mise en place d'enrochements en crête (partie hors d'eau - pente 1H/1V), sans modification de l'emprise au sol : reorganisation des blocs en place et apport d'environ 80m³ d'enrochement 300kg/1T. Les travaux seront réalisés par voie terrestre. La construction de la station d'avitaillement comprend le terrassement pour l'installation des cuves de stockage de carburant, puis la mise en place des équipements de distribution de carburant conformément à la réglementation. L'aménagement du terre-plein comprend les travaux préparatoires (dépense de l'existant, terrassement), la construction du bâtiment (R0, surface planche 226mm²), la pose des réseaux (eaux, électricité) et des revêtements (béton de pierre pour la voirie parking et en bord à quai, sable stabilisé sur les zones de stationnement, enrobe beige, dans la zone technique d'avitaillement, espaces plantes arbores).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La station d'avitaillement permettra d'accueillir des bateaux de plaisance d'une longueur maximale de 30 m. Le volume annuel de carburant distribué est estimé à 200 m³ d'essence et 200 m³ de gazole. Elle sera équipée de 4 îlots distributeurs multiproduits (GO, SP95) et d'un système de récupération et de traitement des eaux (debourbeur/séparateur à hydrocarbures avant rejet en mer. Le quai sera sécurisé et muni d'équipements de défense incendie. Le bâtiment abritera les locaux du bureau du port, des locaux mis à disposition d'établissements liés à la pratique d'activités nautiques (AOT), ainsi que des sanitaires plaisanciers. L'esplanade sera accessible au public. En application du PAC Submersion, le rempietement du quai, l'écran de protection et le tenon en enrochement seront à la cote +1,50m NGF ; et le bâtiment d'exploitation du port à la cote de plancher +2,0mNGF. Cette rehausse des quais est prise en compte dans l'aménagement du site et la gestion des eaux pluviales.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à autorisation au titre des articles L214-1 à 6 du Code de l'Environnement : Rubrique 4.1.2.0 - montant des travaux > 1 900 000 €TTC. Il comprend la création d'une station d'avitaillement soumise à déclaration ICPE : Rubrique 1435.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise totale Surface plancher bati Place stationnement Station avitaillement : cuve 60 m3 - 4 distributeurs Ecran de protection Cote d'arase des ouvrages : + 1.50m NGE	(3300, m2) (226, m2) (19, places) (60, m3) (40, ml) (+1.50, m NGE)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Saint-Mandrier-sur-Mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE du Var 4eme echeance Ce plan concerne la D18 (zone expose au bruit - reseau routier non concede)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Un site inscrit au sud de la commune de Saint-Mandrier-sur-Mer a environ 1 km : la plage de Maregeau.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Sites marins les plus proches : ZSC «Cap Sicie - Six Fours» (FR9301610), a 4,5 km au sud-ouest ; ZSC «Rade d'Hyeres» (FR9301613) et ZPS «Iles d'Hyeres» (FR9310020), a 10,5 km a l'est. La ZSC «Mont Caume - Mont Faron - Foret domaniale de Maurieres» (FR9301608), a 6,2 km au nord
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	matériaux de construction
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Pieux et palplanches métalliques (ouvrages maritimes), GNT, sable, béton, enrobe.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Raccordement du projet aux reseaux d'eau et d'assainissement. Consommation en eau saisonniere (sanitaires plaisanciers)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'emprise des ouvrages maritime empiete sur des fonds (sablo-vaseux, enrochements, cailloutis). Les ilots de cymodocee les plus proches seront possiblement impactes par l'ecran de protection (max 10m2). L'augmentation de la turbidite de l'eau sera limitee du fait de la granulometrie a dominance grossiere des fonds. Les travaux de forage/battage des pieux et palplanches generent du bruit pouvant perturber temporairement le
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Pas d'impact attendu du fait de l'eloignement du site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Emprise des ouvrages sur le fond marin (domaine portuaire) : environ 260 m2
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est exposee a un alea faible vis-a-vis du risque de submersion marine, selon le Porter a connaissance du Var. La zone d'etude est egalement soumises aux aleas feu de foret (fort), retrait et gonflement d'argile (moyen) et sismicite (faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Les travaux en contact avec le milieu marin sont prevus en dehors de la saison balneaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les travaux vont engendrer des déplacements terrestres et maritimes. Une partie des engins et matériaux seront acheminés sur site par voie routière (D18 menant à Saint Mandrier). En phase aménagée, pas d'évolution du trafic routier et maritime.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Pendant travaux, la pose des pieux et palplanches seront source de bruit sous marin. Le trafic poids lourd et les travaux d'aménagement du carreau pourront générer des nuisances sonores temporaires
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	En phase aménagée, l'activité sur le carreau de la Vieille ne sera pas source de bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Temporaire lors des opérations de vibrofonçage/battage de palplanches (environ 140 ml).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les travaux se feront en journée. En phase aménagée, un réseau d'éclairage sera mis en place au niveau des cheminements piétons et de la station d'avitaillement.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Emissions des gaz d'échappement des engins et camions pendant les travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Les eaux de lavage des engins seront collectées sur une aire étanche et feront l'objet d'un traitement sur site. Aucun rejet dans le milieu naturel ne sera autorisé.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Production de déchets inertes liée à la démolition d'ouvrages existants sur le terre-plein (béton, terre, enrobe). pas d'amiante détectée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Requalification du site avec insertion paysagère.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Création d'usages portuaires et services aux plaisanciers sur le carreau de la Vieille (bureau du port, sanitaire, locaux en AOT, quai d'avitaillement, stationnement).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Rechargement des plages de la Vieille, du Touring et du Canon d'environ 100m³ de sable au total chaque année (période 2025-2027). Durée des travaux d'une semaine avant l'été => Opérations terminées lors du démarrage des travaux - Incidence nulle. Travaux de sécurisation et réaménagement du Port Pin Rolland (remplacement brise-clapot, pontons flottants, quai, mise au normes de l'aire de carénage (étales sur une période de 5 ans) => Nuisances cumulées possibles liées au trafic poids lourd générées par les 2 chantiers - Incidence faible à négligeable si coordination mise en place.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet fait l'objet d'études techniques en phase AVP afin d'évaluer les incidences de celui-ci sur les conditions hydrodynamiques locales et les risques liés aux installations d'avitaillement en carburant. Des inventaires naturalistes (terrestres et maritimes) et une cartographie des biocénoses marines ont été réalisés sur l'aire d'étude dans le cadre de ce projet, ainsi qu'une analyse des sédiments sur l'emprise du rideau de protection (documents fournis en Annexes).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures ERC et de suivi du projet au cours des différentes phases sont détaillées dans la Notice d'incidence en Annexe: - Démarche ERC spécifique aux Cymodocees - Mesures en phase travaux : balisage des herbiers, gestion des espèces envahissantes, réduction du bruit sous-marin, prévention des pollutions accidentelles Mesures de suivi: - Qualité de l'eau (turbidité, bactériologie) - Cymodocees

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fera l'objet d'une demande d'autorisation environnementale et d'une déclaration ICPE. Les principaux enjeux concernent le milieu marin. Ces procédures permettent de définir les enjeux, les modalités de réalisation des travaux, les incidences et les mesures ERCAS. En dehors des impacts sur le milieu marin, l'analyse des effets du projet et les mesures proposées dans le présent formulaire et la Notice d'incidence jointe en annexe ne font pas apparaître d'impacts résiduels significatifs. Ainsi, l'ensemble des enjeux de ce projet portuaire seront traités dans les documents d'incidence prévus et la réalisation d'une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom GALLINI

Prénom Jean-Brice

Qualité du signataire Directeur operationnel

À Toulon

Fait le 17-07-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)